



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 MARS 2008**

EF

**MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS ET PROCURATION :**

	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSES</b>	<b>ABSENTS</b>	<b>PROCURATION</b>
<i>Jean-François ROOST</i>	X			
<i>Nelly FIGUET</i>	X			
<i>Claude ROLLAND</i>	X			
<i>Gilles BELLI</i>	X			
<i>Jacques BONIN</i>	X			
<i>Elise ANDRE</i>	X			
<i>BANDI Pascal</i>	X			
<i>Alain BOURQUARD</i>	X			
<i>Séverine CALABRE</i>	X			
<i>Sylvia COLA</i>	X			
<i>Grégory DIZY</i>	X			
<i>Monique HERBULOT</i>	X			
<i>Jean-Paul LALLOZ</i>	X			
<i>Odile MEYER-ZARAGOZA</i>	X			
<i>Francis MORANDINI</i>	X			

**Secrétaire de séance : Séverine CALABRE**

**1 – Création des postes d'adjoints**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité des membres présents, **la création de 4 postes d'adjoints au maire.**

**2 – Election du maire**

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

M. Jean-François ROOST a obtenu 14 voix.

**M. Jean-François ROOST ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.**

.../...

### **3 – Election des adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **ELECTION DU 1° ADJOINT :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

*Mme Nelly PIGUET* a obtenu 14 voix.

***Mme Nelly PIGUET* ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première Adjointe au Maire.**

#### **ELECTION DU 2° ADJOINT :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

*M. Claude ROLLAND* a obtenu 14 voix

***M. Claude ROLLAND* ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième Adjoint au Maire.**

#### **ELECTION DU 3° ADJOINT :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

*M. Gilles BELLI* a obtenu 14 voix

***M. Gilles BELLI* ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième Adjoint au Maire.**

#### **ELECTION DU 4° ADJOINT :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

*M. Jacques BONIN* a obtenu 14 voix.

***M. Jacques BONIN* ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième Adjoint au Maire.**

---0000000---